

**LE MUSÉE AGRICOLE,**

**BULLETIN**

DE LA

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**

DE

*L'Arrondissement de Clermont-Oise.*

N<sup>os</sup> 22 ET 23. — JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1848.

**AVIS ESSENTIEL.**

*La première séance de la Société aura lieu  
le samedi 30 décembre prochain.*

**CLERMONT-OISE;**

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> DANICOURT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1848.

622.



Notice : 13281

CB : 7882

LE MUSÉE AGRICOLE

BULLETIN

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

de l'arrondissement de Clermont-Oise

N° 22 et 23. — JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1848.

AVIS ESSENTIEL

Le présent volume de la Société d'agriculture

de l'arrondissement de Clermont-Oise

CLERMONT-OISE

N° 22 et 23. — JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1848.

SHAS



0 000000 078825

LE MUSÉE AGRICOLE,

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-OISE.

N° 22 et 23. — JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1848.

**COMPTE-RENDU DU CONCOURS  
AGRICOLE DU 17 SEPTEMBRE.**

Le concours agricole annoncé pour le 3 septembre n'a eu lieu que le 17 du même mois, à cause de l'ouverture de la chasse qui avait été fixé au même jour.

L'emplacement choisi près du hameau de l'Equipée pour célébrer cette fête de l'agriculture avait été mis à la disposition de la Société par M. Pillon, cultivateur et maître de la poste aux chevaux; sa proximité de la ville de Clermont, sa situation à l'embranchement des routes de Beauvais, d'Amiens et de Compiègne, proche de la station du chemin de fer, le temps magnifique de la journée, la foule accourue de tous les environs, tout a contribué à donner à cette solennité tout l'éclat dont elle était digne.

A deux heures, MM. Cuzon, préfet de l'Oise; Arnaud, sous-préfet de Clermont; de Plancy, président de la Société d'agriculture; Gérard, de Blincourt et Célestin Lagache, représentants à l'Assemblée nationale; Lefour, inspecteur de l'agriculture; de Tocqueville, président de la Société d'agriculture de Compiègne, et Ledicte-Duflos, président du tribunal de Clermont, entrèrent dans l'enceinte où se trouvaient déjà réunis plusieurs membres du bureau de la Société, ainsi que l'élite des cultivateurs de l'arrondissement.

M. de Plancy annonça que le concours était ouvert. Alors la musique de la garde nationale de Clermont exécuta avec un ensemble remarquable des marches et des fanfares brillantes. Lorsque les différentes commissions qui devaient examiner les

instruments aratoires et les faire fonctionner furent réunies, les opérations commencèrent.

Ces commissions ou jurys, au nombre de trois, étaient ainsi composés :

**1<sup>o</sup> Pour l'examen des charrues.**

MM. de Plancy, Pillon père, de Clermont; Dumont, de Rouvillers; Bouché, de Froyères; et Dumont (Stanislas), de Clermont.

**2<sup>o</sup> Pour l'examen des instruments aratoires  
divers et machines utiles aux exploi-  
tations rurales.**

MM. Dumont (Emile), Fournival, Wallet (Narcisse), Hochedez et Roussel-Praquin.

**3<sup>o</sup> Pour l'examen des machines à battre.**

MM. Bazin fils, Dupressoir fils, d'Ereuse; Séguin, Delamarre et Bullot.

Un quatrième jury, pour les prix de moralité et d'anciens services, était composé de MM. Gérard, de Blincourt; Fabrègue et Rottée.

Outre ces jurys, une commission de jeunes gens, à cheval parcourait le champ du concours pour assurer le maintien de l'ordre.

Les instruments amenés au concours étaient en assez grand nombre. En voici la liste :

**1<sup>o</sup> CHARRUES ET AUTRES INSTRUMENTS  
ARATOIRES :**

N° 1<sup>er</sup> Charrue, appartenant à M. SERAINE, d'Argenlieu.

N° 2. Charrue, appartenant à M. HENRIEUX (Théodore).

N° 5. *Charrue*, appartenant à M. BULLOT, charron, à La Neuville-Roy.

N° 4. *Araire*, appartenant à M. BAZIN, du Mesnil-Saint-Firmin.

N° 5. *Fouilleur* (instrument nouveau), appartenant à M. BAZIN, du Mesnil-Saint-Firmin.

N° 6 et 7. *Charrues flamandes attelées de bœufs*, appartenant à M. MONNIER, directeur de la fabrique de Bresles.

N° 8. *Charrue*, appartenant à M. MAUMENÉ, de Mailly (Somme).

N° 9. *Charrue*, confectionnée par M. DUBIN, appartenant à M. THIERRY, de Breuil-le-Vert.

N° 10. *Charrue*, appartenant à M. GRATIEN, cultivateur à Rieux-Hamel.

N° 11. *Araire belge*, appartenant à M. FLAMANT, de l'Étaug-de-Crécy.

N° 12. *Extirpateur*, appartenant à M. LEMAIRE (Maxime), maréchal à Saint-Rimault.

N° 13. *Extirpateur*, appartenant à M. DANGU.

N° 14. *Extirpateur*, appartenant à M. POTELLE, de Canly.

#### 2° MACHINES UTILES DANS LES EXPLOITATIONS RURALES.

M. POLY-LABESSE, mécanicien, à Ferrières.

N° 1<sup>er</sup>. *Tarare à cylindre*.

N° 2 et 3. *Deux tarares de grange*.

N° 4. *Tarare mobile*.

N° 5 et 6. *Deux coupe-racines*.

N° 7. *Cylindre à paille*.

M. JOLY, mécanicien à Ferrières.

N° 1. *Cylindre à paille*.

N° 2. *Tarare à cylindre*.

M. PILLON, mécanicien à Ferrières.

N° 1. *Cylindre à paille*.

N° 2. *Tarare à trois grilles*.

N° 3. *Tarare à cylindre*.

N° 4. *Coupe-racines*.

M. LABOUREIX, chaudronnier-plombier à Senlis.

N° 1. *Pompe rotative perfectionnée*.

N° 2. *Plantoir à graines*.

N° 3. *Godet de moulin*.

M. MEUNIER, mécanicien breveté à Mouy.  
*Une machine à battre portative.*

M. FOURQUIER, mécanicien à Senlis.

N° 1. *Une machine à battre portative*.

N° 2. *Un trieur de grains*.

A quatre heures, le concours était terminé, les jurys entrèrent en délibération, et, après avoir formulé leurs décisions et remis leurs rapports au Secrétaire de la Société, on se rendit sous une tente disposée pour la distribution solennelle des prix, médailles et mentions honorables.

M. le préfet, qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur, s'étant levé ouvrit la séance et prononça le discours suivant :

« Chers concitoyens,

» Lorsque votre invitation est venue me trouver au milieu de mes travaux administratifs, je l'ai acceptée comme un plaisir, comme un honneur, comme un objet d'enseignement.

» C'est un plaisir pour moi d'être au milieu de vous, et de pouvoir, dans un épanchement du cœur, vous dire combien sont vives mes sympathies ; c'est un honneur que de présider une assemblée qui compte tant d'hommes d'élite. C'est un enseignement utile que de venir me mêler à une fête consacrée à l'un des intérêts les plus précieux de la patrie.

» L'avenir de la France est intéressé à la question agricole. Rendre la terre plus féconde et le travail plus productif, c'est sans doute un problème intéressant dans tous les temps ; aujourd'hui, c'est une nécessité de la situation et l'un des premiers devoirs de la République.

» La culture de la terre n'a pas seulement pour objet d'assurer la nourriture du pays ; c'est par elle que nous pouvons résoudre ce difficile problème de l'organisation du travail, que nous pourrions retirer aux villes ce trop plein menaçant qui engendre la misère et qui finit par la guerre civile.

» L'agriculture a d'autres mérites. Elle régénère et moralise l'homme ; elle le rappelle à Dieu, que le spectacle de la corruption des villes lui fait trop souvent oublier.

» Les travaux des champs, ces travaux

persévérants et rudes, en donnant au corps la vigueur et la santé, impriment à l'âme cette austère indépendance, ce sentiment du juste et du vrai, cette simplicité de mœurs qui sont le fondement des vertus républicaines.

» C'est encore à l'agriculture que nous donnons, pour qu'elle les moralise, ces enfants que de mauvais exemples ou l'abandon de leurs parents avaient égarés, et qui, sans elle, sans ses labours réguliers, sans ses enseignements touchants et salutaires, seraient peut-être devenus criminels. Je vois parmi vous le directeur habile d'un établissement agricole, et je le remercie de ses louables efforts pour la moralisation des jeunes orphelins (1).

» Je vous le dis dans la sincérité de ma conscience ; la prospérité de l'agriculture, c'est la prospérité de la France. Par elle, la confiance renaîtra, le crédit se rétablira, la République se consolidera.

» Un tort des plus graves peut-être des gouvernements qui nous ont précédés avait été de traiter l'agriculture avec trop d'indifférence ; ils ne savaient que l'abandonner à ses seuls efforts et l'accabler d'impôts. Frappé de discrédit, le plus noble des arts restait livré à la routine ; la plus féconde des industries n'était qu'un métier ingrat.

» Privé de tout appui, le cultivateur français luttait par le travail seul contre des charges énormes ; l'ouvrier mal rétribué quittait des sueurs toujours stériles pour venir demander à l'industrie manufacturière un salaire plus élevé.

» Il appartient au gouvernement républicain de venir au secours de toutes les industries, en donnant la vie à l'agriculture.

» Je suis ici son organe, en vous disant qu'il a compris ses devoirs et qu'il saura les remplir.

» Examinons rapidement les améliorations qui se préparent :

» L'extinction de l'impôt du sel mettant à la portée de l'agriculture, dans un temps fixé, une des substances les plus fertili-

santes et les plus précieuses ; la création de banques agricoles procurant un capital nécessaire au travailleur des champs désormais soustrait au joug de l'usure ; enfin l'achèvement des chemins vicinaux auquel va être appliqué un crédit de six millions.

» Vous apercevez tout de suite les conséquences fécondes de cette dernière mesure. Par un percement de nouveaux chemins, dans toutes les directions ; par l'amélioration de toutes les voies de communications reconnues utiles, nous augmentons et améliorons la production au moyen du transport facile des engrais. Nous donnons l'essor à la consommation, en diminuant le prix des transports.

» La question des chemins du département, je l'étudierai sur les lieux, en appelant à moi le concours des hommes spéciaux ; la question de l'agriculture, je l'étudierai au milieu de vous, et vous me trouverez heureux chaque fois que vous ferez à mon dévouement l'occasion de vous être utile. — Je cède à un légitime sentiment d'impatience en laissant à de plus dignes, le soin de traiter les questions spéciales et en hâtant l'heure où de louables efforts vont recevoir une récompense méritée. »

M. le préfet, en parlant aux cultivateurs au nom du gouvernement de la République dont il est l'organe, en leur annonçant que des améliorations notables se préparent, et que l'agriculture y recevra la part qu'elle mérite à si juste titre, a fixé leur attention. Aussi son allocution, dans laquelle il a traité tout à la fois des questions d'agriculture et d'ordre moral les plus élevées, a-t-elle été accueillie par les plus vifs applaudissements.

M. Gérard a pris ensuite la parole. Il a abordé, dans un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, la question brûlante du droit au travail dans ses rapports avec l'agriculture et est entré sur ce sujet dans des considérations du plus haut intérêt avec tout le talent qu'on lui connaît. Le discours de notre honorable représentant a ému l'auditoire et a fait pénétrer dans les âmes, la profonde conviction de tout

(1) M. Bazin, du Mesnil-Saint-Firmin.

le zèle dont M. Gérard est animé pour le bien-être de la classe agricole.

Le Secrétaire de la Société est venu à son tour, au nom du jury, chargé de décerner les prix et médailles pour la moralité et les anciens services des agents de la culture; il s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Il y a douze ans que la Société d'agriculture de Clermont a été fondée, et voici la septième fois qu'elle se réunit en concours pour décerner des prix et des médailles d'encouragement aux diverses branches de la culture. La Société a-t-elle obtenu, dans ces solennités, tous les résultats qu'elle devait en attendre? A-t-elle recueilli tous les fruits qu'elle pouvait en espérer? A cela je répondrai : non. L'utilité de ces réunions est certainement évidente, elles ont fait beaucoup de bien; elles ont fait faire à l'agriculture des progrès, mais il y a encore une ample moisson à récolter dans les champs de concours.

Je vais indiquer sommairement les faits accomplis, j'entrerai ensuite dans quelques considérations, sur ce qu'il reste encore à faire. Je n'ai pas la prétention de vous apprendre rien de nouveau, je n'ai rien à vous dire que vous ne sachiez mieux que moi, puisque vous êtes compétents dans la matière. Je veux seulement appeler votre attention sur un sujet digne de vos méditations, puisqu'il peut contribuer au bien être général.

L'industrie agricole a fait des progrès sensibles. Des instruments aratoires perfectionnés sont entre les mains des cultivateurs, ils en obtiennent tout à la fois un meilleur travail, une économie de temps et par conséquent de dépenses.

Diverses productions, telles que celles des plantes fourragères, se sont accrues dans de fortes proportions.

Les races de bestiaux, principalement les races ovines et bovines, se sont aussi améliorées d'une manière remarquable.

Quoique le sol de notre arrondissement ne soit pas favorable à l'éducation de l'espèce chevaline, cette industrie tend à se développer dans quelques localités pour-

vues de prairies, et nul doute qu'avec de la persévérance on ne parvienne à obtenir des produits satisfaisants.

Les primes décernées aux vieux et fidèles serviteurs ont excité leur zèle et leur émulation, activé leur intelligence, et par conséquent contribué à rendre leur travail plus profitable.

Enfin, Messieurs, on peut dire en général que chaque concours a porté ses fruits, soit par les idées neuves qu'il a fait germer dans l'esprit des cultivateurs, soit dans l'application des nouveaux instruments aratoires que l'industrie agricole y a exposés, soit dans les procédés perfectionnés de culture ou d'améliorations des races de bestiaux qui y ont été développés, soit encore dans les principes de moralité qu'on y a encouragé par des récompenses honorables.

Mais que de problèmes restent encore à résoudre, que de perfectionnements restent à obtenir, que de travaux, que d'expériences à faire pour amener une augmentation dans les ressources alimentaires qui soit en rapport avec l'accroissement de la population!

C'est là, Messieurs, qu'est votre mission; c'est à vous de chercher à introduire dans vos cultures soit de nouvelles espèces de céréales plus productives, soit des racines alimentaires non cultivées dans notre pays et qui pourraient s'y acclimater.

C'est à vous qu'il appartient de féconder le sol en lui donnant la plus grande masse possible d'engrais. C'est, vous le savez, le grand secret de la culture, mais ce n'est pas la question pratique la plus avancée dans notre département.

Il n'est pas un seul village, un seul hameau dans lequel on ne rencontre quelques égoûts infects, par où s'écoule dans les rues, les urines des écuries et des étables, et cette vieille routine est aussi contraire aux intérêts de l'agriculture qu'aux règles de l'hygiène; car, d'un côté, c'est la partie la plus fertilisante des fumiers qui se perd, et de l'autre, ce sont des foyers d'émanations délétères, nuisibles à la santé publique. Ce n'est pas sans étonnement que je vois des cultivateurs venir

chercher, à grands frais, des engrais dans les villes, tandis qu'ils en laissent ainsi perdre des quantités notables dans leurs exploitations.

Pour insister sur cette importante question, je pourrais vous citer encore l'engrais fécal, le plus puissant de tous, dont on ne tire aucun parti dans nos communes rurales et que l'on peut utiliser au moyen d'appareils désinfecteurs, peu coûteux, et aussi simples qu'ingénieux! Et pour vous donner un aperçu de la valeur de cet engrais, je vous dirai que l'on a calculé qu'une ferme contenant vingt personnes peut produire de l'engrais pour fumer trois hectares de terre par an.

A quoi le département du Nord, le plus riche de la France, doit-il sa prospérité, si ce n'est aux engrais! C'est que là, tout est recueilli avec le plus grand soin; il ne s'en perd pas un atome. C'est au moyen de cette puissance si énergique et si fertilisante qu'on assure une fécondité presque indéfinie au sol.

Je désirerais que, dans nos concours, de fortes primes d'encouragement fussent accordées aux cultivateurs qui auraient amassés la plus grande quantité d'engrais, comparativement à l'importance de leurs exploitations.

Un grand nombre de questions pratiques, telles que la production de l'espèce chevaline, l'emploi du sel, l'engraissement rapide des animaux, la destruction des insectes nuisibles aux plantes, les différents modes d'irrigation, le reboisement des terrains impropres à la culture des céréales, et d'autres encore restent à étudier et doivent vous occuper sans cesse.

Ainsi, Messieurs, que l'esprit d'association qui vous a animés en fondant la Société d'agriculture, en instituant ces concours où viennent lutter tous les perfectionnements de l'art agricole, que cet esprit d'association ne vous abandonne jamais, qu'il vous dirige toujours dans la voie des progrès; qu'il vous serve aussi pour obtenir les institutions que vous réclamez en vain depuis si longtemps.

Une ère nouvelle vient de s'ouvrir!....  
Espérons que le gouvernement de la

République, mieux inspiré que ceux qui l'ont précédé, comprendra que la prospérité du pays tient à la richesse de son sol, que l'agriculture ne demande rien que de juste et qu'en recevant d'une main, elle rendra au centuple de l'autre.

Espérons que les sept à huit millions d'hectares de landes et de terres incultes qui ne rapportent rien, deviendront bientôt productives et viendront en aide à l'alimentation d'une partie de la population. Eh! Messieurs, n'est-il pas humiliant pour la France, que Napoléon appelait la grande nation, pour la France, le plus beau pays de l'univers et qui se place à la tête de la civilisation de tous les peuples, n'est-il pas humiliant, dis-je, dangereux même pour la France, d'être obligée dans une année difficile, d'aller demander du pain chez les nations barbares!

Espérons que l'année désastreuse que nous venons de passer sera une leçon profitable et que la France agricole prouvera un jour qu'elle peut dans toute éventualité nourrir tous ses enfants.

Messieurs, unis par les mêmes intérêts, ne formant pour ainsi dire qu'une même famille, votre drapeau, c'est la charrue, vous devez toujours vous y rallier, vos champs d'honneur sont ceux que vous cultivez, vous pouvez y acquérir autant de gloire, y recueillir d'aussi nobles lauriers que sur les champs de bataille, avec cette différence qu'ils ne sont pas comme ces derniers arrosés de sang, ni qu'ils ne font pas couler de larmes, mais qu'ils répandent sur la Société tout entière, l'abondance et les richesses!

Je m'arrête, car je vois la juste impatience des lauréats.

Organe du jury qui doit décerner les prix de moralité aux anciens et dévoués serviteurs, je vais vous donner lecture du rapport de cette commission.

Vingt-quatre concurrents se sont présentés pour obtenir ces prix. Dans ce nombre, dix avaient déjà obtenu des récompenses dans les précédents concours, c'est, par conséquent, quatorze nouveaux candidats dont nous avons eu à examiner les certificats de services.

La plus grande justice a présidé à nos décisions et d'après les renseignements que nous avons pu nous procurer, nous espérons avoir rendu à chacun selon son mérite. Voici les résultats de notre travail.

Nous commençons par les dames.

**MENTION HONORABLE HORS LIGNE.** — Pélagie-Radégonde Debove, veuve Ravelle, âgée de 59 ans, domestique chez M. Osselin, brigadier-forestier en retraite, à La Rue-Saint-Pierre, a obtenu un second prix au concours de 1846. Elle se présente pour obtenir un premier prix, auquel elle aurait droit pour ses vingt-sept ans de bons et dévoués services, mais M. Osselin ayant cédé son exploitation agricole à son fils, sa domestique, qui dirigeait cette exploitation, ne se trouve plus dans la catégorie des agents de la culture, et n'a plus droit à nos récompenses. Cependant, le jury appréciant ses antécédents et les témoignages de satisfaction de son maître, lui accorde une mention honorable hors ligne.

**PREMIER PRIX.** — Henriette Lamarre, âgée de 47 ans, servante chez M. Pillon, cultivateur à Lévreumont, commune de Plainval, a obtenu un second prix au concours de 1845. Elle compte maintenant 25 ans de service. Depuis 1845, ses bonnes qualités se sont en quelque sorte accrues et ses maîtres l'attestent dans le certificat qu'ils lui ont délivré, le jury lui décerne le premier prix.

**DEUXIÈME PRIX.** — Henriette Delay, femme Chazier, femme de confiance dans la petite ferme du château de Villette, depuis 24 ans, a obtenu une mention honorable en 1846. Le certificat que lui a délivré M. de Villette, atteste que son zèle, son dévouement et sa bonne conduite ne se sont jamais démentis. En conséquence, le jury lui décerne le second prix.

Nous passons à la catégorie des bergers.

**PREMIER PRIX.** — Auguste Duquenne, âgé de 65 ans, berger de commune à Broyes, a obtenu une mention honorable en 1846. Le certificat qui lui a été délivré par les habitants de la commune de Broyes, atteste que depuis 40 ans qu'il exerce sa profession, sa bonne conduite a

toujours été irréprochable et que ses services intelligents lui ont mérité l'estime et la confiance de tous. Le jury, pour le récompenser, lui décerne le premier prix.

**DEUXIÈME PRIX.** — Isidore - Célestin Claux, âgé de 51 ans, a aussi obtenu une mention honorable en 1846. Il est berger depuis 58 ans dans la commune des Ageux, il est le descendant d'une génération de bergers qui perpétue cette profession depuis 500 ans, de père en fils; on peut les appeler à juste titre, des bergers de la veille. Le jury appréciant les bonnes qualités énoncées dans son certificat se plaît à lui décerner le second prix.

**MENTION HONORABLE HORS LIGNE.** — Jean-François Sénéchal, âgé de 50 ans, berger chez M. Nervet fils, cultivateur à Saint-Just. Sénéchal est une de nos vieilles connaissances, Messieurs; il a obtenu une mention honorable en 1858, un second prix en 1859, puis une mention honorable hors ligne, en 1841, il se présente pour le premier prix, auquel, d'après nos statuts, il n'a droit qu'en justifiant d'un mérite supérieur à celui de ses concurrents; Sénéchal a 50 ans de service; le jury ne pouvait, malgré ses bonnes qualités, lui donner le pas sur 38 et 40 ans, mais il lui décerne une nouvelle mention honorable hors ligne.

**MENTION HONORABLE.** — Jean-François Lefèvre, âgé de 50 ans, demeurant à Rouquerolles, 24 ans de service, en qualité de berger, à la ferme de Saint-Remy-L'Abbaye, a obtenu une mention honorable en 1846; il est toujours un bon et loyal serviteur, généralement estimé. Le jury lui décerne une nouvelle mention honorable.

La catégorie la plus nombreuse, celle des charretiers, vachers, batteurs et autres agents de la culture, se présente à son tour, nous allons la passer en revue.

**MENTION HONORABLE HORS LIGNE.** — Joseph-François Peaucellier, batteur en grange, âgé de 69 ans, 48 ans de service, chez MM. Hainsselin père et fils, cultivateurs au Plessier-sur-Saint-Just, a obtenu une mention honorable en 1846. Il justifie de sa bonne conduite par un excellent cer-

tificat et le premier prix devait lui être décerné, malheureusement pour lui, il a fait parvenir son certificat après l'expiration du délai fixé, et le jury ne pouvant lui décerner le prix, lui accorde une mention honorable hors ligne.

**PREMIER PRIX.** — Edouard Masse, âgé de 72 ans, a 45 ans de service, chez MM. Coutellier père et fils, cultivateurs à Lamécourt. Masse a été instituteur primaire pendant dix ans; la faiblesse de sa vue ne lui permettant plus d'exercer ses fonctions, il fut remplacé par son fils et entra alors au service de M. Coutellier, en qualité d'homme de confiance; son zèle, son dévouement, sa probité et son intelligence supérieure, furent bientôt remarqués par ses maîtres, qui le considèrent toujours plutôt comme un ami de la maison, que comme un serviteur, et qui lui portèrent un véritable respect, le consultant pour tout ce qui concernait l'exploitation, et même les intérêts de famille.

Le jury appréciant d'aussi belles qualités, éprouve un véritable plaisir en lui décernant le premier prix.

**DEUXIÈME PRIX.** — Thomas Péronnel, âgé de 65 ans, 45 ans de service dans la même exploitation. Péronnel a servi d'abord 25 ans sans interruption, chez M. Goux, cultivateur et marchand de chevaux au Quesnel-Aubry, en qualité de charretier; là, il s'est fait remarquer tant par sa bonne conduite que par les soins intelligents qu'il avait pour les chevaux. M. Goux, lors de la cession de son exploitation et de son commerce, plaça Péronnel chez M<sup>me</sup> veuve Mercier, sa belle-sœur, lui recommandant ce serviteur, comme ayant d'excellentes qualités sous tous les rapports. A la mort de M<sup>me</sup> Mercier, M. Fournival, qui lui succéda, recueillit Péronnel comme un héritage, et n'a qu'à se louer de ses bons et loyaux services. Le jury lui décerne le second prix.

**TROISIÈME PRIX.** — Frédéric Delaplace, âgé de 59 ans, batteur en grange, chez MM. Hochedez père et fils, cultivateurs à Rouvillers, depuis l'âge de 16 ans. Delaplace est borgne de naissance et malgré cette infirmité il a toujours travaillé avec

beaucoup d'assiduité; zélé, probe et intelligent, il est estimé de ses maîtres et de tous les habitants de la commune. Il a, comme Péronnel, 45 ans de service et si celui-ci l'a emporté pour le deuxième prix, c'est qu'il appartient à la catégorie des charretiers, qui a le pas sur les autres agents de la culture. Le jury décerne le troisième prix à Delaplace.

**PREMIÈRE MENTION HONORABLE.** — Jean-Baptiste Patin, âgé de 75 ans, vacher de commune depuis 42 ans, à Sacy-le-Grand. Patin, armé d'un certificat signé de tous les notables habitants de sa commune, qui attestent sa bonne conduite et ses loyaux services, s'est présenté pour obtenir une récompense. Le jury lui a décerné la première mention honorable.

Depuis cette décision, ce brave homme est mort, et sa veuve vient recueillir cet héritage, que le jury lui accorde avec d'autant plus d'empressement qu'elle a toujours partagé les travaux de son mari.

**DEUXIÈME MENTION HONORABLE.** — François Clozier, âgé de 54 ans, demeurant à Ronquerolles, batteur en grange à la ferme de Saint-Remy-L'Abbaye, a 58 ans de service, tant avec M. Pillon qu'avec ses enfants. Clozier jouit de l'estime de ses maîtres et de tous les habitants de sa commune; c'est un excellent ouvrier, un bon père de famille et un parfait honnête homme. Le jury lui décerne la seconde mention honorable.

**TROISIÈME MENTION HONORABLE.** — Gilbert-Stanislas Rousselle, âgé de 62 ans, sert en qualité de premier charretier depuis 1812, chez M. Bouteille, cultivateur et maire, à Rémérangles, ce qui lui fait 56 ans de service. Le certificat de Rousselle atteste qu'il est de bonne vie et mœurs, et que sa conduite a toujours été à l'abri de tous reproches; qu'il a toujours travaillé avec beaucoup de zèle et d'assiduité, et qu'il a fait preuve d'une grande habileté pour les travaux de la culture. Le jury lui décerne une mention honorable.

**TROISIÈME MENTION HONORABLE (bis).** — Joseph Lebel, âgé comme le précédent de 62 ans, a, comme lui, 56 ans de service en qualité de charretier, chez M. Payeu,

cultivateur à Esquennoy. Son maître témoigne de la bonne conduite et du zèle de ce bon serviteur. Le jury lui décerne une mention honorable.

QUATRIÈME MENTION HONORABLE. — Joseph Ballin, batteur en grange et journalier, a servi en cette qualité, tant M. Viemeux que M. Dumont, son gendre, cultivateurs à Maignelay, depuis 1814, ce qui compte 34 ans de service. Il a obtenu une mention honorable en 1841. Depuis cette époque sa bonne conduite et ses loyaux services ne se sont pas démentis. Le jury lui décerne une quatrième mention honorable.

QUATRIÈME MENTION HONORABLE (bis). — Jean-Louis Lefebvre, du hameau d'Eraine, commune de Bailleul-le-Soc, a servi depuis 1814, en qualité de semeur et d'homme à tous usages, chez MM. Boulanger père et fils, cultivateurs à la ferme de Saint-Julien. Ces Messieurs n'ont eu qu'à se louer de son travail, de sa conduite et de sa probité; le jury, pour récompenser 34 ans de bons services, lui décerne la quatrième mention honorable (bis).

CINQUIÈME MENTION HONORABLE. — Romain Fournier, dit Cadet, âgé de 52 ans, a servi pendant 33 ans, MM. Nervet père et fils, cultivateurs à Saint-Just. Tour-à-tour batteur, charretier, homme de peine, semeur, il s'est toujours fait remarquer par son intelligence, sa probité et son exactitude. M. Nervet le cite comme le modèle des serviteurs qui s'attachent au maître qu'ils ont vu naître, et finissent pour ainsi dire par faire partie de la famille. Le jury lui décerne une mention honorable.

SIXIÈME MENTION HONORABLE. — Nicolas Lamarre est attaché à l'exploitation rurale du château de Ravenel, en qualité de charretier depuis 30 ans, et pendant cette période il s'est toujours conduit en parfait ouvrier et honnête serviteur. Il s'est acquis l'attachement sincère de ses maîtres. Lamarre est père de trois enfants, tous trois excellents sujets, qui sont au service de la famille de M. de Chazelles, et leur mère, la femme Lamarre, est elle-même, depuis bientôt 50 ans, employée

dans cette famille. Le jury lui décerne une mention honorable.

SEPTIÈME MENTION HONORABLE. — Frédéric Mercier, semeur et garde-moulin depuis 50 ans, chez M. Dupont, meunier et cultivateur à Bailleul-le-Soc. Mercier est un serviteur actif, intelligent et d'une probité irréprochable. Son maître lui accorde une confiance pleine et entière, justifiée par une bonne foi et une délicatesse à toute épreuve, aussi le charge-t-il des achats et des ventes, tant pour son exploitation que pour son moulin. Le jury lui décerne une mention honorable.

Messieurs, en terminant ce rapport, je vous ferai observer qu'il nous reste encore bon nombre d'anciens serviteurs dont les mérites sont constatés par d'excellents certificats et qui ont plus de vingt ans de service dans la même maison, mais le jury a dû s'arrêter quelque part, et il a fixé à trente ans le terme d'admission pour la distribution des prix et mentions honorables. Mais ceux qui n'en n'ont pas obtenu pourront se représenter plus tard devant vous. Nous ne doutons pas que leur bonne conduite, leur zèle, leur dévouement à leurs maîtres, ne se soutiennent et ne s'accroissent toujours. Les récompenses décernées à leurs camarades seront pour eux un sujet d'émulation qui portera ses fruits; c'est le résultat constant de nos concours.

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports des jurys qui ont examiné les charrues, instruments aratoires divers et machines utiles dans les exploitations rurales.

#### 1<sup>o</sup> Charrues.

Parmi les charrues présentées au concours, une a mérité principalement l'attention de la commission. Cette charrue, par la perfection de son travail, par la simplicité et la solidité de son mécanisme, et le prix modéré auquel elle peut être livrée, a paru à la commission digne sous tous les égards de mériter le prix unique décerné cette année aux charrues.

Les membres de la commission ont regretté de ne pouvoir récompenser les ef-

#### 3<sup>o</sup> Machines à battre.

forts de plus d'un concurrent. Sans doute parmi les charrues présentées il en est plus d'une qui aurait pu être primée, mais forcée de se restreindre dans le programme qui lui est tracé, la commission a reconnu que le prix devait être décerné à M. Bulot, charron à La Neuville-Roy, inventeur d'une charrue entièrement en fer, et dont le prix est seulement de 150 fr.

La commission a décidé aussi que la prime de 10 fr., allouée au plus habile conducteur de charrue, serait décernée à Lequeux (Joseph), charretier de M. Seraine, d'Argenlieu.

#### 2<sup>o</sup> Instruments aratoires divers.

Plusieurs extirpateurs ont été présentés et la commission n'y a pas reconnu de grandes améliorations depuis le dernier concours. Cependant elle a remarqué celui de M. Lemaire, maréchal à Saint-Rimault, qui est construit tout en fer, et offre une grande solidité, et qui, par la disposition de ses dents, permet d'obtenir un travail énergique, sans nécessiter de grands efforts pour la traction.

Un autre extirpateur, aussi tout en fer, construit par M. Dangu, et qui, par sa force, permet d'être employé dans des terrains plus compacts, a aussi fixé l'attention de la commission, qui a décidé que le premier prix serait partagé, et a cru devoir décerner la médaille et 50 fr. à M. Lemaire, et 50 fr. à M. Dangu, puis 5 fr., pour chaque conducteur.

Le deuxième prix a été accordé à M. Bazin fils, du Mesnil-Saint-Firmin, pour un fouilleur, instrument nouveau de son invention, qui offre l'avantage d'être simple et de cultiver le sol à une grande profondeur, sans amener à la surface le sous-sol qui pourrait être nuisible aux récoltes. Cet instrument est très-avantageux pour préparer la terre à la culture des racines, des colzas et des luzernes.

La commission vote des remerciements à MM. Poly-Labesse, Joly et Pillon, de Ferrières, dignes émules qui ont déjà été couronnés et qui méritent d'être encouragés pour les perfectionnements qu'ils continuent d'apporter à la confection des rares et autres machines.

Deux machines à battre portatives ont été présentées au concours, l'une par M. Fourquier, constructeur-mécanicien de Senlis, l'autre par M. Meunier, mécanicien breveté à Mouy. Ces deux machines sont à bras; la première a paru à la commission laisser beaucoup à désirer sous le rapport de la construction. Le peu de longueur des cylindres batteurs ne permet pas de présenter la paille en travers; la paille étant présentée en long exige une force de traction trop considérable et se trouve brisée. Un autre inconvénient résulte de la trop grande complication des courroies. D'autres reproches assez graves peuvent encore être adressés à plusieurs parties de la machine.

La seconde machine, celle de M. Meunier, a paru à la commission beaucoup plus parfaite. La légèreté unie à la solidité des différentes pièces du mécanisme, rendent cette machine précieuse. La paille est présentée en travers et sort du secoueur sans être brisée, le blé est bien battu et bien vanné. Cependant, malgré tous les soins que M. Meunier a apportés à la construction de sa machine, la commission est d'avis qu'elle est loin de résoudre le problème de la machine à bras. En effet, deux hommes tournant cette machine avec une force à laquelle ils n'auraient pas résisté longtemps, n'ont pu battre qu'une gerbe en cinq minutes, soient douze gerbes à l'heure. Comme cette quantité est au-dessous de celle qu'on peut battre au fléau, la commission ne peut primer cette machine. Ce serait entrer dans une voie dangereuse en remplaçant un instrument simple et peu coûteux par une machine compliquée et dispendieuse.

Toutefois, comme la machine de M. Meunier est construite avec une grande perfection et qu'elle pourrait un jour recevoir une application utile, si on y ajoutait un manège, la commission a décerné à M. Meunier une mention honorable.

Pendant la distribution des prix, la musique a continué d'exécuter des morceaux d'harmonie, et cette distribution finie, M. le préfet a levé la séance en disant :

« La fête de l'agriculture est terminée ; celle de la fraternité va commencer. »

En effet, un banquet qui avait été organisé par la commission du concours, et auquel les lauréats avaient été invités, a succédé à cette solennité et pendant la durée du repas une fraternelle cordialité n'a cessé de régner. Au dessert et lorsque le champagne vint pétiller dans les verres, la gaieté la plus franche brilla sur toutes les physionomies et les toasts suivants furent portés.

Le premier a été porté par M. le préfet à M. de Plancy :

« Messieurs,

» Le président que vous aviez élu a bien voulu m'offrir l'honneur que vous lui aviez conféré ; je l'en remercie du fond de l'âme, et je réponds à une pensée unanime en portant le premier toast à M. de Plancy ! » (Bravos.)

M. de Plancy a porté alors le toast suivant :

« Messieurs,

» Permettez-moi de porter un toast qui, j'en ai la confiance, ne peut manquer d'être accueilli avec faveur par les agriculteurs de Clermont.

» A l'honorable président de la Société d'agriculture de Compiègne, à M. de Tocqueville. Porter un toast, Messieurs, au fondateur d'une société plus ancienne que celle de Clermont et qui nous a tracé la route que nous avons tâché de suivre, c'est porter aussi un toast à la prospérité de l'agriculture du département.

» Au fondateur de la Société d'agriculture de Compiègne, à M. de Tocqueville ! » (Bravos ! Très-bien !)

M. de Tocqueville a répondu par le toast suivant :

« Il m'est impossible, Messieurs, de ne pas répondre au toast si flatteur pour moi qui vient d'être porté et de ne pas vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu l'accueillir, quel qu'impuissance que j'éprouve à le faire d'une manière qui satisfasse pleinement mon cœur.

» Il est vrai que mes efforts ont eu pour

but depuis dix ans d'attirer les agriculteurs dans la voie si féconde de l'association, et que je ne me suis jamais lassé de leur répéter : Unissons-nous, entendons-nous, comptons-nous et nous serons forts ; et il faudra bien que nos vœux soient écoutés et que l'on fasse droit tôt ou tard à nos justes réclamations ; assemblons-nous dans des congrès régionaux, dans un congrès central, et nos forces individuelles qui sont nulles, se transformeront en une force collective, immense, irrésistible.

» Aujourd'hui, Messieurs, que, grâce à Dieu, l'importance de l'agriculture n'est plus méconnue de personne, mais que chacun, au contraire, reconnaît qu'elle a droit à une part beaucoup plus considérable d'influence et de considération ; aujourd'hui surtout qu'elle seule peut résoudre, ainsi que nous le disait si justement M. le préfet il y a deux heures, les grands et redoutables problèmes sociaux qui effraient la pensée, je ne me bornerai plus à vous dire : Associons-nous, unissons-nous, pour défendre nos intérêts, mais, m'élevant à de plus hautes considérations, je vous dirai : Associons-nous, unissons-nous pour défendre et sauver le pays ; ses destinées sont dans nos mains, car nous sommes vingt-cinq millions, et, selon la loi des majorités, c'est à nous qu'est dévolue la part la plus imposante de la souveraineté nationale. Si donc nous voulons fortement fermer, fermer à jamais le gouffre des révolutions qui ruinent le pays et ruinent le producteur, nous le pouvons ; si nous voulons fortement fonder une république grande, généreuse, libérale, modérée, nous le pouvons encore, car nous sommes 25 millions et nous exerçons la souveraineté. (Très-bien !)

» Permettez-moi donc à mon tour, Messieurs, de vous proposer un toast que je formulerai ainsi :

» A la confraternité générale des agriculteurs français ; à leur union et à leur entente dans l'intérêt du salut de notre patrie ! » (Bravos.)

Alors est venu M. Armand, sous-préfet, qui a prononcé avec émotion ces chaleureuses paroles :

« Chers concitoyens,

» Que d'autres circonscriptions de la France s'enorgueillissent de produire les merveilles de l'industrie ! l'arrondissement de Clermont s'honore de travailler au développement d'une richesse plus féconde et plus durable.

» L'intelligence et la rude persévérance de ses enfants revendique une part glorieuse et *incontestée* au progrès qui place la terre que nous foulons au rang des plus généreuses et des plus florissantes. Quelques années encore, et le département de l'Oise n'aura plus rien à envier à la suprématie agricole que s'arrogent les Flandres, l'Angleterre et les territoires nationaux qui l'ont devancé dans la voie toujours féconde de l'étude et de l'innovation. (Bravos !)

» Honneur aux cultivateurs de l'arrondissement, dont l'élite est réunie sous nos yeux et a bien voulu nous admettre à l'hospitalité fraternelle de ce banquet. Qu'ils continuent à suivre, sous les yeux de la docte société qui encourage si sagement leurs efforts, qu'ils continuent à suivre ces sentiers pacifiques où le bonheur s'associe plus souvent à la médiocrité, que dans les routes hardies ouvertes par les navigateurs, les mécaniciens et les autres pionniers de la civilisation.

» Leur part est au moins aussi belle, et leurs conquêtes, en constituant la véritable richesse, la prospérité nationale, ne coûtent ni des larmes, ni du sang. » (Bravos ! Très-bien !)

Puis le toast suivant a été porté par M. Lagache :

« Je bois à la Société d'agriculture de Clermont !

» Qu'il me soit permis de commencer par la remercier de l'honneur qu'elle m'a fait en m'invitant à la fête agricole qu'elle vient de célébrer, de la remercier dans la personne de tous ses membres, de la remercier en particulier dans la personne de son honorable président.

» Son invitation, pour moi-même, c'était une manière de me rappeler, ce que du reste je n'ai jamais oublié, que, si je

n'avais pas l'honneur d'être agriculteur moi-même, j'avais celui d'être fils d'agriculteur, d'être membre d'une de ces familles identifiées pour ainsi dire, depuis que la France est France, par la culture, par les sueurs dont elles l'ont arrosée, avec ce noble et fertile sol de la Picardie qui a donné à la patrie tant de récoltes abondantes et tant d'enfants fidèles.

» Je le dis avec orgueil, Messieurs, sans vouloir me donner vis-à-vis de vous, comme pour le besoin de la circonstance, des quartiers de noblesse agricole. (Très-bien !)

» Aussi, sous la chaumière de paysans laboureurs où je suis né, j'ai été, pour ainsi parler, bercé au murmure de cette maxime des ancêtres, qui était presque toute la devise d'économie politique de Sully :

» Pâturage et labourage sont les mamelles de l'Etat. (Bravos !)

» Le sol que nous occupons, et dont des théories spoliatrices voudraient aujourd'hui nous contester la possession légitime, ce sont nos pères qui l'ont conquis par le défrichement sur les bruyères, sur les forêts, sur les marécages, et qui, après l'avoir cultivé pour autrui, comme serfs, comme vassaux, comme fermiers, l'ont laissé à cultiver à leurs enfants comme propriétaires.

» C'est entre vos mains de propriétaires, Messieurs, qu'il doit, grâce à vos labours, grâce à vos engrais, grâce à vos variations de culture, fournir tous les tributs de sa puissance productive.

» Ainsi, vous continuez, en la perfectionnant, l'œuvre civilisatrice de nos pères, faisant pour vos enfants ce qu'eux-mêmes ont fait pour vous, leur léguant une condition meilleure en leur transmettant un sol plus fertile et contribuant ainsi à élever d'un degré la richesse sociale elle-même.

» Persévérez, Messieurs, et pendant que ceux que vous avez envoyé à ce glorieux *champ de mai* des temps modernes, qu'on appelle l'Assemblée nationale, voteront l'affermissement et la consolidation des bases éternelles de la société, vous qui

vous êtes faits les apôtres du progrès agricole, vous qui savez mieux que personne que la fécondité de la terre de France n'a pas dit son dernier mot, vous complétez leur œuvre, en montrant que la République n'a pas besoin d'inscrire des termes nouveaux dans sa constitution, qu'elle n'a besoin que de s'accouder sur la corne d'abondance de l'agriculture pour pouvoir donner à tous ses enfants du pain en échange de travail. (Vifs applaudissements.)

» Il ne m'appartiendra jamais, dans les questions spécialement relatives à cette noble science de cultiver la terre dont vous êtes ici les représentants, d'apporter les lumières, le discernement, la compétence toute spéciale de mon estimable collègue M. Gérard, théoricien et praticien tout à la fois de l'agriculture; mais il est une chose que vous pouvez tenir pour certaine, c'est que j'aurai toujours pour elle un vote de bonne intention et de prédilection filiale, car si je ne perds jamais de vue, toutes les fois que je dépose ma pensée dans l'urne, que j'y dépose en même temps la pensée des électeurs qui m'ont nommé, à plus forte raison n'oublierai-je jamais, quand il s'agira des intérêts ou des droits de l'industrie agricole, que plus des deux tiers de ces électeurs sont ou des ouvriers ou des enfants de l'agriculture. (Bravos! Très-bien!)

» Et en servant l'agriculture de mon vote, je croirai servir la République elle-même, la République à laquelle appartient, à laquelle appartiendront toujours, je le dirai d'autant plus haut que l'on parlera davantage des affaisements de la foi politique dans le pays, tous les dévouements, toutes les fidélités, toutes les persévérances de mon patriotisme. (Bravos prolongés.) »

M. Gérard a porté un toast aux experts, à ces hommes qui acceptent bénévolement dans l'intérêt de l'agriculture, toutes les missions agricoles qui peuvent avoir pour but de mettre fin à des différends et d'empêcher des procès. Et sans citer personne, il a rencontré toutes les sympathies de l'assemblée, quand, par une délicate allu-

sion, il a dit que les noms de ces hommes étaient sur toutes les lèvres.

« J'espère, a-t-il ajouté en terminant, que tous vous porterez avec moi ce toast que je vous propose, et que je formule ainsi :

» A ces vrais cultivateurs, à ces hommes utiles, à ces hommes de cœur, de dévouement et d'abnégation, qui exercent, au profit de la société entière, comme la tutelle, et pour élever mon expression à la hauteur de ma pensée, comme le patriarchat de l'agriculture! »

Ce toast a été vivement applaudi.

M. de Mouchy a ensuite porté le toast suivant :

« Citoyens,

» Je ne suis pas, comme vous, agriculteur-praticien, mais je porte à l'agriculture un vif intérêt, je la considère comme l'ancre de la liberté de la France, si le gouvernement sait l'encourager, la développer comme elle le mérite : je viens donc à mon tour vous proposer un toast :

« A la réalisation des promesses faites à l'agriculture. » (Bravos prolongés!)

» Sous tous les gouvernements qui se sont succédés depuis trente ans, j'ai toujours entendu parler nos ministres et même nos souverains du désir qu'ils avaient d'encourager l'agriculture, de lui donner dans l'industrie le rang qui lui appartient; vous savez comment les promesses ont été tenues. L'industrie a été développée outre mesure; des ruines, des désastres en ont été la suite; pour l'agriculture, rien n'a été fait, du moins rien d'important n'a été fait.

» Aujourd'hui de nombreux projets sont soumis à l'Assemblée nationale; ce n'est pas ici le moment de les discuter, et d'ailleurs beaucoup d'entre eux ne sont pas d'un avantage direct pour le département.

» Pour notre département essentiellement agricole et dans lequel l'agriculture fait par elle-même, et grâce aux efforts intelligents des cultivateurs devant lesquels j'ai l'honneur de parler, de si notables progrès, ce qu'il faut, à mon avis,

c'est la protection éclairée de leurs intérêts, ce sont des tarifs protecteurs qui nous permettent d'augmenter notre bétail, de multiplier nos moutons, sans craindre une concurrence ruineuse; ce qu'il nous faut, c'est l'abaissement du tarif sur les fers, qui permette le perfectionnement des instruments aratoires; c'est un système d'éducation qui joigne à l'instruction pratique l'instruction théorique; c'est, enfin, des secours assurés à l'avenir des travailleurs agricoles qui sont, à mon avis, les plus utiles et les plus modestes des travailleurs. (Très-bien!)

» Il appartient à la République de rendre justice à l'agriculture, d'associer l'industrie à son développement, et M. Touret, que nous avons aujourd'hui comme ministre de l'agriculture, a toutes les connaissances pratiques et théoriques qui peuvent nous rassurer sur l'avenir de cette science agricole à laquelle, aujourd'hui, nous rendons hommage.

» La République tiendra, je l'espère, parole à l'agriculture. (Vifs applaudissements!)

M. Lefour a porté un toast en ces termes.

« Messieurs,

» Ma présence ici, comme délégué du ministre, aux intentions duquel vous venez de rendre un témoignage aussi juste que bienveillant, est la preuve de préoccupations incessantes du gouvernement pour tout ce qui touche à l'intérêt agricole.

» La République, soyez en convaincus, Messieurs, a accepté les engagements pris par le gouvernement déchu, envers l'agriculture; elle veut réaliser et au-delà toutes ses promesses. Déjà elle a commencé cette grande œuvre; l'amélioration du sort du travailleur des champs, la mise en valeur des terres incultes, les dessèchements, l'irrigation, la recherche des amendements calcaires ont fait, dans ces derniers temps, l'objet des études de l'inspection de l'agriculture et de l'administration tout entière. Deux projets, dont l'Assemblée nationale est saisie, faciliteront bientôt au cultivateur, il faut l'espérer, l'accès de l'instruction et du capital, ces bases premières de la production.

» Mais qu'il me soit permis de le dire, Messieurs, si la République peut accomplir le grand travail de la régénération agricole, c'est à la condition que l'agriculture elle-même lui prêterait son concours; c'est à la condition que le propriétaire, le fermier, le travailleur, cette trinité de la production agricole s'associeront dans une même pensée d'ordre, d'union et de sympathie pour nos institutions nouvelles; forte alors du concours des intérêts du sol, la République pourra rendre à la prospérité de l'agriculture, ce que celle-ci lui aura donné en puissance. C'est sous l'impression de cette pensée que je termine, Messieurs, en portant un toast à l'union de la propriété, du capital et du travail, pour les progrès agricoles et la consolidation des institutions républicaines. (Très-bien!)

Un toast encore devait être porté. Il appartenait à M. le préfet de rendre cet hommage à la vertu de Célestin Claux.

« Un mot encore, Messieurs, et un dernier toast. Sous la République, le titre de noblesse, c'est la vertu; nous devons l'honorer et l'élever d'autant plus, que ceux qui la pratiquent appartiennent à une condition plus modeste. Parmi tous les souvenirs qui m'ont touché dans cette journée si pleine d'émotion, il en est un que je rappelle avec prédilection; c'est le prix accordé à ce vieillard, à ce simple berger qui pratique la vertu depuis quarante ans. Depuis trois cents ans la profession de berger se perpétue dans sa famille. Honneur aux modestes vertus de la chaumière! A la santé de Célestin Claux! (Applaudissements unanimes.) »

## ÉCONOMIE RURALE.

**Obstacles aux progrès de l'agriculture en France. — Mesures à prendre.**

### BANQUE AGRICOLE.

#### INTÉRÊT ANNUEL.

En traitant cette question il devient nécessaire de se placer à une certaine hau-

teur, en faisant abstraction de la crise commerciale actuelle, ou d'autres qui pourraient momentanément nous affliger par la suite. L'intérêt que la Banque, et par contre-coup, l'emprunteur aura à payer, devra être assez élevé pour attirer dans tous les temps la prédilection des capitalistes, sans cependant dépasser la juste limite au-delà de laquelle il deviendrait pour le propriétaire rural une charge écrasante, et le dessein d'utilité publique dans lequel le projet de formation d'une banque agricole a été conçu, serait complètement avorté.

Mais, d'un autre côté, on doit bien se garder de céder à des illusions trompeuses que quelques années de prospérité commerciales et de facilités de crédit, qui en seraient l'accompagnement, feront éclore de temps à autre.

C'est, en conséquence, à un taux moyen suffisant pour satisfaire le capitaliste, qui, indirectement, sera toujours le véritable prêteur, et, d'autre part, modéré autant que la prudence peut le permettre.

La banque agricole, établie dans ses Etats par le gouvernement prussien, a établi l'intérêt annuel des bons ruraux par lui émis, à 2 1/2 pour cent l'an, et ces bons ont trouvé jusqu'ici un placement facile, même parfois à quelque faible bénéfice.

Une banque gouvernementale française pourrait, sans hésitation, adopter le même taux, et être assurée que ses émissions seraient constamment accueillies avec faveur.

C'est ce qu'une banque fondée par une association particulière ne pourrait pas se permettre, et elle risquerait de s'engager dans de graves difficultés en considérant la masse des engagements qu'elle est susceptible de prendre : une année stérile peut mettre une bonne partie des débiteurs hors d'état de s'acquitter exactement de leurs engagements à l'échéance fixe et nécessiter de la part de la banque de très-fortes avances, et d'user de son propre crédit, ainsi que des secours du gouvernement, pour parer à tous les besoins de son service; la prévision de la possibilité de telles circonstances entraîne l'obligation

d'agir avec une extrême circonspection, et de s'assurer, en cas de besoin, les plus puissantes ressources.

Dans un précédent article, nous avons mentionné que les bons ruraux remis par la banque en paiement des emprunts seraient partagés en autant de parties que la durée de l'amortissement comprendrait d'années, et stipulés à échéance, fixe d'année en année. Il en serait de même des billets d'emprunts souscrits par l'emprunteur.

Dans les établissements de même nature, formés jusqu'à ce jour, on avait généralement adopté le mode du tirage au sort pour déterminer les bons destinés à être remboursés à chaque année, soit à chaque semestre.

Il semble que ce dernier mode serait peu applicable dans une comptabilité offrant d'aussi vastes ramifications que celle dont il s'agit, et qu'il est préférable que chaque porteur connaisse à l'avance l'époque où chacun de ses bons devra être présenté au remboursement; l'opération complète en sera considérablement simplifiée.

Cependant, pour pouvoir attendre la rentrée de fonds et éviter de trop fortes avances de caisse, il deviendrait à propos de ne régler les échéances des bons ruraux, que postérieurement de trois mois à celles de billets d'emprunt.

Les mêmes motifs, joints à la considération de l'économie des frais de bureaux, rendraient désirable qu'on pût concentrer à une seule époque de l'année l'échéance des remboursements, ainsi que du paiement annuel des bons.

En fixant cet intérêt annuel à 4 pour cent, il semble que l'on concilierait tout ce que la justice et la prudence peuvent exiger.

Cet intérêt rentrerait intégralement chaque année et ne donnerait lieu, hors quelques cas exceptionnels, à aucune avance de caisse.

## MÉTÉOROLOGIE.

Tableau des observations météorologiques faites à Clermont (Oise), pendant le printemps de 1848, ayant commencé le 20 mars et fini le 21 juin.

Le printemps de l'année 1848 a été généralement beau. Sa température a été chaude et nous n'avons même pas constaté une seule gelée nocturne. L'équinoxe a été suivi de quelques coups de tonnerre au commencement d'avril et ensuite de pluies douces dans le courant de ce mois. Le mois de mai a été magnifique et le beau temps n'a été interrompu que par quelques orages vers le milieu du mois. De nouveaux orages qui ont éclaté au commencement de juin ont rendu l'atmosphère pluvieuse à la fin du printemps.

On verra dans le tableau suivant le résumé des observations météorologiques de cette saison.

### Thermomètre centigrade.

Minimum du 20 au 31 mars 1848, 2 d. 04 au-dessus de zéro, le 22; maximum, 23 d. 02 le 31; moyenne, 12 d. 08; moyenne des minima, 5 d. 00; moyenne des maxima, 15 d. 095.

Minimum du mois d'avril, 2 d. 00 au-dessus de zéro, le 15; maximum, 23 d. 01 le 2; moyenne, 12 d. 055; moyenne des minima, 7 d. 02; moyenne des maxima, 15 d. 05.

Minimum du mois de mai, 3 d. 08 au-dessus de zéro le 1<sup>er</sup>; maximum, 29 d. 05 le 15; moyenne, 16 d. 065; moyenne des minima, 9 d. 04; moyenne des maxima, 23 d. 00.

Minimum du 1<sup>er</sup> au 21 juin, 8 d. 00 au-dessus de zéro, le 4; maximum, 29 d. 02 le 16; moyenne, 18 d. 06; moyenne des minima, 11 d. 08; moyenne des maxima, 22 d. 06.

Minimum du printemps, 2 d. 00 au-dessus de zéro le 15 avril par un vent de nord-est; maximum, 29 d. 05 le 15 mai par un vent d'est; moyenne, 15 d. 075.

### Baromètre métrique.

La plus forte pression atmosphérique a été de 762 m. 05 le 11 mai par un vent de nord-est, et la moindre pression de 756 m. 00 le 20 avril par un vent du sud.

## Vents.

Les vents du sud, du nord-ouest et de l'ouest ont été les plus fréquents depuis la fin de mars jusqu'à la fin d'avril; ceux du nord-est et de l'est ont dominé au commencement et à la fin de mai; ceux du sud-ouest ont soufflé pendant les quatre jours d'orages au milieu du mois; et enfin ceux du sud, de l'ouest et leurs composés ont régné pendant le mois de juin jusqu'à la fin du printemps.

### Météores.

Nombre de jours de pluie pendant le printemps 43, dont 8 avec tonnerre et 1 avec grêle; de giboulées, 2; de brouillard et brouillasse, 4; d'orages, 5; de ciel couvert 13; variable, 68; beau ciel, 12; de grand vent, 3.

Le printemps a été favorable à la végétation des céréales et des prairies.

E. R.

Tableau des observations météorologiques faites à Clermont (Oise), pendant l'été de 1848, ayant commencé le 21 juin et fini le 22 septembre.

L'été de 1848 a été tempéré plutôt que chaud. Quelques orages et des pluies fréquentes quoique de courte durée ont contribué à rafraîchir l'atmosphère, aussi avons-nous eu moins de beaux jours que dans le printemps. Les plus grandes chaleurs se sont fait sentir dans le mois de juillet comme on va le voir dans le tableau suivant qui indique les variations de température de cette saison.

### Thermomètre centigrade.

Minimum du 20 au 30 juin 1848, 10 d. 00 au-dessus de zéro, le 25; maximum, 26 d. 05 le 25; moyenne, 18 d. 025; moyenne des minima, 12 d. 075; moyenne des maxima, 21 d. 080.

Minimum du mois de juillet, 10 d. 00 au-dessus de zéro, les 2 et 17; maximum, 31 d. 08 le 6; moyenne, 20 d. 090; moyenne des minima, 15 d. 050; moyenne des maxima, 25 d. 01.

Minimum du mois d'août, 9 d. 07 au-dessus de zéro, le 25; maximum, 28 d.

05 le 28; moyenne, 19 d. 01; moyenne des minima, 13 d. 005; moyenne des maxima, 22 d. 045.

Minimum du 1<sup>er</sup> au 22 septembre, 5 d. 00 au-dessus de zéro, les 15, 17 et 18; maximum, 24 d. 05, le 5; moyenne, 14 d. 075; moyenne des minima, 9 d. 080; moyenne des maxima, 19 d. 025.

Minimum de l'été, 5 d. 00 les 15, 17 et 18 septembre par un vent du nord; maximum, 31 d. 08 le 6 juillet par un vent d'est; moyenne, 18 d. 04.

*Baromètre métrique.*

La plus forte pression atmosphérique a été de 766 m. 00 le 16 septembre par un vent du nord-est, et le moindre pression de 746 m. 01 le 1<sup>er</sup> juillet par un vent d'ouest.

*Vents.*

Les vents du sud et de l'ouest ont soufflé depuis le 21 juin jusqu'au 9 juillet, ceux du nord et ses composés depuis le 9 jusqu'au 18, ceux du sud-ouest, de l'ouest et du sud depuis le 18 juillet jusqu'à la fin d'août et enfin ceux du nord-ouest et du nord ont dominé jusqu'à l'équinoxe d'automne.

*Météores.*

Nombre de jours de pluie pendant l'été, 29 dont 9 avec tonnerre; de brouillard et brouillasse, 7; d'orages, 8; de ciel couvert, 2; variable, 82; beau ciel, 8; de grand vent, 8.

L'été a été favorable à la récolte, qui a été abondante. E. R.

TABIE

DES ARTICLES DES X<sup>VI</sup> ET X<sup>VII</sup> DE BULLETIN

Comptes-rendus de la Commission d'agriculture et de l'économie rurale 711

Revue des travaux de l'agriculture en France — Histoire de l'agriculture — l'agriculture agricole 722

Météorologie 723

Tableaux des observations météorologiques faites à Clermont-Oise pendant le printemps de 1858, ayant commencé le 20 mars et fini le 31 juin 1858 724

Tableaux des observations météorologiques faites à Clermont-Oise pendant l'été de 1858, ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet et fini le 31 septembre 1858 725

AVIS

POUR LA CORRESPONDANCE

Les personnes qui ont des communications à faire à la Société, ou des réponses à lui adresser, sont priées d'affranchir leurs lettres. Les lettres affranchies seront adressées indistinctement à l'un des Membres du Bureau. Celles non affranchies seront adressées à M. le Secrétaire de la Société d'agriculture, à Clermont.

## TABLE

DES ARTICLES DES XXII<sup>e</sup> ET XXIII<sup>e</sup> N<sup>os</sup> DU BULLETIN.

	PAGES.
Compte-rendu du concours agricole du 17 septembre 1848. . . . .	321
• Economie rurale.	
Obstacles aux progrès de l'agriculture en France. — Mesures à prendre. — Banque agricole. . . . .	353
Météorologie.	
Tableau des observations météorologiques faites à Clermont-Oise pendant le printemps de 1848, ayant commencé le 20 mars et fini le 21 juin 1848	325
Tableau des observations météorologiques faites à Clermont-Oise pendant l'été de 1848, ayant commencé le 21 juin et fini le 22 septembre 1848.	355

## AVIS

POUR LA CORRESPONDANCE.

Les personnes qui ont des communications à faire à la Société, ou des réponses à lui adresser, sont priées d'affranchir leurs lettres. Les lettres affranchies seront adressées indifféremment à l'un des Membres du Bureau. Celles non affranchies seront adressées à *Monsieur le Secrétaire de la Société d'agriculture, à Clermont.*